



Loyer de maison familiale a mon frère .

Par **Johnbrego_old**, le **11/06/2008** à **13:25**

Bonjour ,

Ma mère qui vient de décéder, avait la moitié des biens immobiliers ayant dépendu de la communauté ainsi qu'a la jouissance de l'autre moitié.
Mes freres et soeurs avions dons la nue propriété .

.
L'un de mes frères , depuis 25 années profitait abusivement de notre mère pour occuper Gracieusement les lieux sans jamais lui avoir versé une quelqconque contrepartie et profitait abusivement de notre mère .

Ceci ayant persisté bien que notre mère ai été mise sous tutelle depuis 3 années et qu'elle ai été placée en maison de retraite pendant 1 an .

Maintenant que notre mère est décédée , Nous nous retrouvons maintenant à 6 frères et soeurs , dont ce dit frère qui persiste a occuper les lieux sans vouloir verser de contrepartie à qui que ce soit .

Suis je en droit , indépendamment de mes frères et soeurs , maintenant que notre mère est décédée, de réclamer un loyer un loyer a mon frere , plus important que l'estimation locative des biens .

Dans ce cas , quelle est la procédure a suivre ou comment procéder .. !!

Merci ..

Cordialement ..

.